

VOLONTAIRE ASPIRANT – Chef de cabinet

Poste 2024 - Spécialité 3742 - 117

Unité d'affectation :
COMCYBER
FA 117 – Paris-Balard

DESCRIPTION DU POSTE

UNITÉ

Le général commandant la cyberdéfense (COMCYBER) commande un état-major lui permettant de mener l'ensemble des travaux stratégiques relevant de ses prérogatives. Il est en particulier chargé de la conduite des opérations dans les trois domaines de lutte : lutte informatique défensive, lutte informatique offensive et lutte informatique d'influence. Il assume par ailleurs, des responsabilités en termes de développement capacitaire cyber, de politique RH et de politique partenariale nationale et internationale. Organe de réflexion stratégique, le COMCYBER impulse la montée en puissance du domaine cyber au sein des armes.

POSTE

Vous êtes chargé :

- D'appuyer le chef d'état-major dans le pilotage des travaux de l'état-major ;
- D'orienter le travail interne pour appliquer les priorités stratégiques du COMCYBER ;
- D'assurer, en lien avec les différents pôles et les acteurs extérieurs, de la réalisation des actions prévues ;
- De planifier et d'exécuter la politique des relations fonctionnelles du commandement du COMCYBER avec les personnalités et entités de l'écosystème de la cyberdéfense française ;
- De veiller aux mouvements prescrits par le chef d'état-major ;
- D'encadrer la cellule de management de l'information, le secrétariat de l'état-major et le secrétariat particulier des généraux.

ÊTRE VOLONTAIRE ASPIRANT ?

Dès votre **BAC+2**, les jeunes de 17 ans à moins de 26 ans peuvent s'engager dans l'armée de l'Air et de l'Espace en tant qu'Aviateur ou Aviatrice.

Cette première expérience professionnelle permet de découvrir durant une année les nombreux métiers de l'armée de l'Air et de l'Espace et offre la possibilité de vivre une expérience utile avant un engagement plus long (contrat d'officier sous contrat).

Les contrats de volontariat sont rémunérés.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Dossier de candidature à retirer et à déposer **complet** dans l'un des 48 Bureaux Air des Centres d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA/Bureaux Air).
Liste des CIRFA sur devenir-aviateur.fr

SÉLECTION

Outre le dossier de candidature, la sélection comprend des **tests psychotechniques**, des **épreuves sportives**, une **visite médicale** et un **entretien de motivation**.

CONTRAT

Contrat de 12 mois, renouvelable, sous statut de volontaire aspirant (VASP).
Possibilité d'évoluer en tant qu'officier sous contrat au bout d'un an de service.

PROFIL RECHERCHÉ

CONDITIONS PARTICULIÈRES

- Vous avez la **nationalité française** ;
- Vous êtes âgé de **26 ans au plus**.

DIPLÔME – FORMATION

- Vous justifiez d'un **BAC+2** dans le **management**, en **droit**, en **communication** ou dans un domaine connexe.

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES REQUISES

- Vous justifiez de connaissances en gestion et en organisation du travail.

QUALITÉS RECHERCHÉES

- Vous savez travailler sous pression et gérer plusieurs tâches simultanément ;
- Vous êtes organisé et rigoureux ;
- Vous êtes à l'aise au plan relationnel, avec des catégories variées de personnel ;
- Vous avez un bon esprit de synthèse et d'excellentes qualités rédactionnelles ;
- Vous avez de bonnes capacités d'adaptation ;
- Vous êtes curieux et désireux de découvrir l'environnement cyber.

Être militaire et Aviateur, c'est servir l'État, au sein des armées, en portant l'uniforme. Cela implique discipline, disponibilité et loyauté. Le sens de l'adaptation et le goût de l'effort sont des qualités indispensables.

FORMATION

Formation militaire de 5 semaines à l'Escadron de formation au cursus court (EFCC) de Salon-de-Provence.

RÉMUNÉRATION MENSUELLE* / AVANTAGES

- ~ **678 €** jusqu'à la formation militaire initiale (FMI), puis **910 € avant retenue pour pension** ;
- L'**hébergement** et la **restauration** peuvent être proposés sur base aérienne à titre **gratuit** ;
- La tenue est fournie ;
- Vous pouvez également prétendre à la **prime d'activité** délivrée par la CAF en fonction de ses ressources ;
- Avantage carte SNCF : **-75% pour ses déplacements personnels** ;
- **25 jours de congés** par an.

* À titre indicatif. Données non contractuelles.